



Fédération des Activités Postales et de Télécommunications
Syndicat de l'Oise – Section de Compiègne PDC
B.P. 83
60106 Creil Cedex
Tél. : 03 44 74 11 11
Mobile : 06 85 64 89 48
e-mail : oise.cgt-fapt@orange.fr

Creil, le 13 octobre 2023

LA CGT S'OPPOSE A LA DESTRUCTION DE 20 % DES POSITIONS DE TRAVAIL A THOUROTTE. D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES, A NOUS DE LES IMPOSER : TOUS EN LUTTE AVEC LA CGT !!!

En 2023, une réorganisation d'ampleur était prévue sur la plaque de Compiègne impliquant, entre autres, le déplacement des facteurs de Noyon dans des nouveaux locaux. Les engagements n'ont pas été tenus et, hormis Guiscard, chacun reste chez soi ; ainsi, La Poste économise 700.000€ ! Malgré ce gain substantiel, après avoir annoncé aux agents de Thourotte qu'elle allait supprimer une tournée par équipe, La Poste est revenue à la charge pour annoncer que, finalement, elle avait changé d'avis et allait supprimer 2 tournées par équipe, soit 4 au total (et bien plus en comptabilisant la productivité réalisée sur les positions arrières et les collectes remises) ! A la déloyauté, s'ajoute une reprise d'emploi injustifiée !! Au total, 20 % des positions de travail en moins, c'est inacceptable pour le personnel de Thourotte qui a décidé de partir en grève illimitée dès le 25 octobre !!!

Une réorganisation bricolée à la va-vite : quand La Poste met en danger ses agents !!!

Tout le monde, ou presque, a déjà vu le film de Dany Boon intitulé *La Vie de chantier* : La Poste semble avoir engagé l'équipe de rénovation de ce long-métrage pour pondre une farce de mauvais goût au personnel. Jugez-en par vous-même : une direction qui communique tout et son contraire car elle avait fait une confusion entre un découpage à 6h22 et un autre à 7h, des tournées passant par des chemins de terre, une tentative d'imposer le passage en ROP d'un RE, l'oubli de plus de 400 boîtes aux lettres, un temps de distribution des objets ordinaires comptabilisé à hauteur de 0 seconde, du tricotage sur des routes nationales, des vélos électriques censés rouler à 90 kilomètres heures, une anticipation de la baisse de trafic des deux prochaines années avouée par La Poste en CHSCT (même si c'est interdit), le déplacement d'agents d'un site à l'autre - tels des pions - alors que leur contrat de travail ne le permet pas, des amplitudes horaires hallucinantes pour les services arrières : en gros, tout est bon pour faire de la productivité. **Cette réorganisation inhumaine va jusqu'à démonter de sa tournée une factrice de 64 ans (il n'y a pas à dire, les seniors, on s'en occupe bien : « faites ce que je dis, pas ce que je fais ») et à menacer de licenciement deux agents : c'est inacceptable !**

La Poste de Compiègne et sa conception du « dialogue social » !!!

Les militants déposent 6 à 12 mois avant leurs demandes de journées d'absence syndicale, la direction connaît donc bien en amont les dates des instances CGT. Toutefois, cela fait deux fois, depuis septembre, que La Poste convoque un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) durant l'absence de la CGT. Cette entrave est donc bien volontaire ! Volontaire car nous ne sommes pas un syndicat béni-oui-oui qui dit « Amen » à tout et accompagne les restructurations. La Poste préfère dialoguer avec des syndicats minoritaires qui ne s'opposent pas aux suppressions d'emplois : l'un vote pour la réorganisation, l'autre s'abstient (mais qui ne dit mot consent). Ce sont ces mêmes syndicats qui ont signé l'accord facteurs-encadrants permettant, entre autres, d'imposer trente jours de sécablé minimum ! Nous rappelons à notre direction que la CGT est le syndicat majoritaire, réunissant 48 % des voix lors des dernières élections, en nous ostracisant, La Poste méprise 48 % de son personnel !! Par dessus le marché, lorsque la secrétaire de section de Thourotte ose demander le vouvoiement, cela se termine par un avertissement que la CGT conteste vivement : il faut que cette discrimination syndicale cesse !!!



Secteurs d'ajustement et sécabilité : la fin du titulaire de quartier !



Depuis la mise en place de « facteur d'avenir », La Poste rêve d'en finir avec la notion de titulaire de quartier. Si elle arrive à imposer sa prochaine réorganisation en totalité, elle sera parvenue à ses fins. En effet, **toutes les équipes de Thourotte comporteront deux secteurs d'ajustement**. Le secteur d'ajustement sera « débranché » en fonction de prévisions de trafic établies 4 mois à l'avance : voilà qui présage un bordel monstrueux, surtout lorsqu'on connaît la fiabilité des prévisions postales ! En gros, sur les périodes dites « faibles », les facteurs, qui n'auront plus aucun répit, se partageront quotidiennement un secteur tandis qu'en période forte, ils pourront toujours se « brosse » pour avoir du renfort. **Si on ajoute le sécable dit « Inopiné » de 30 jours minimum (40 jours maximum si accord) ainsi que le sécable estival qui dépend uniquement de l'avis des directions locales et la DHT (Durée Hebdomadaire de Travail) évolutive estivale (qui permet de modifier les horaires entre le 1^{er} juin et le 30 septembre en fonction de l'activité), c'est clair, la notion de titulaire de quartier ne sera plus qu'un vieux souvenir !**

ASSEZ DE CETTE DIRECTION MÉPRISANTE QUI DÉTRUIT NOTRE OUTIL DE TRAVAIL ET NOS EMPLOIS, MOBILISONS-NOUS : TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !

La CGT, avec le personnel en grève, exige :

- Aucune nouvelle réorganisation ;
- Aucune suppression de poste ;
- Aucun secteur ajustable ;
- Les titres restaurant pour toutes et tous ;
- La CDI-sation à temps complet de l'ensemble du personnel précaire du site ;
- Aucun ajout de publicités non adressées à distribuer (préservation des emplois chez Mediapost et Milee – Adrexo) ;
- La mise en place d'un cycle de travail permettant la prise d'une journée de repos hebdomadaire (un jour glissant par semaine en alternance avec un samedi sur deux) ;
- La non imposition du casier 5 colonnes (le choix doit être laissé aux agents) ;
- L'arrêt de la discrimination syndicale et la levée des sanctions prises à l'encontre de la secrétaire de section CGT ;
- L'engagement de La Poste à ne sanctionner aucun des agents mobilisés durant cette grève ;
- Un volant de remplacement à hauteur de 25% ;
- L'engagement de La Poste à fournir des bulletins d'itinéraire et d'activités conformes ainsi que le pesage réel de chaque position de travail ;
- Une augmentation des salaires (2000€ brut minimum pour un salarié entrant en grade de base sans qualifications, adaptation de la grille des salaires à partir de cette base) ;
- L'attribution d'un 13^e mois ;
- Des promotions pour l'ensemble du personnel ;
- Le versement, à l'ensemble du personnel, de la prime de 800€ prévue par le décret du 31 juillet 2023.